

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Commune de Dietwiller**  
**Séance du vendredi 12 juin 2026 à 19h30**

---

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints  
Claude SCHULLER, Céline MANKOUR, Philippe HOERNER, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, André BECK procuration à Elodie GERUM, Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absente excusée sans procuration : Raymonde SEILER

En présence de : Mmes Martine ELGARD, Catherine DENTZ, Annabelle GAULE (point 2), Annie DEVEY secrétariat, Dr Philippe ELGARD, MM. Thomas ROELLINGER, Nicolas CAREYRE (point 2)

*Quorum : 8 – présents : 9*

Secrétaire de séance : Alain MORILLON

---

Convocation du 5 juin 2026

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire
2. Risques sanitaires liés au Cadmium – Dr ELGARD
3. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026
4. Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026
5. Création de 5 postes d'emplois temporaires d'agent technique polyvalent à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité
6. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité
7. Règlement hygiène, santé et sécurité au travail au sein de la collectivité
8. Cimetière : création d'une rangée de cave-urnes le long du mur rue de l'Eglise
9. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité
10. Avenant à la convention de Délégation de Service Public – mise en fourrière automobile (groupement de commande)
11. Approbation de la convention de mise à disposition d'agents du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) pour la constatation des infractions au code de l'urbanisme
12. Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT – m2A)
13. Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière de Dietwiller
14. Commissions
15. Commission Délégation de Service Public - point supprimé de l'ordre du jour
16. Commission d'Appel d'Offres
17. Vote des subventions 2026
18. Délégations au maire 1° marchés
19. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats
  - Brigades vertes
20. Compte rendu des commissions
  - Commission urbanisme

- Commission culture – événements : Fête de la musique, Fête tricolore, Les Dietwilleroises, 1,2,3 Bougez !
- Ecoles
- Communication : Bulletin communal

#### 21. Divers

- Travaux : eau potable rue de l'Eglise et Schlierbach, presbytère, grange
- Recensement des chemins ruraux
- Date du prochain conseil municipal : jeudi 3 septembre

### **1. Désignation du secrétaire**

M. Alain MORILLON est désigné comme secrétaire de séance.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

### **2. Risques sanitaires liés au Cadmium – Dr ELGARD**

Le Docteur Philippe Elgard a été invité à faire un exposé sur le cadmium et les liens avec notre alimentation. L'exposé a permis de clarifier l'état des connaissances des auditeurs à ce jour.

### **3. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

### **4. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026**

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

### **5. Création de 5 postes d'emplois temporaires d'agent technique polyvalent à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de 5 emplois temporaires d'agent technique polyvalent (jobs été) relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 06/07/2026, cinq emplois temporaires d'agent technique polyvalents relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), sont créés pour une durée de 2 semaines chacun à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

- poste 1 : du 06/07/2026 au 17/07/2026
- poste 2 : du 20/07/2026 au 31/07/2026
- poste 3 : du 03/08/2026 au 14/08/2026
- poste 4 et 5 : du 17/08/2026 au 28/08/2026

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement des agents contractuels sur ces emplois temporaires et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

## **6. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1<sup>o</sup> de son article L332-23 ;  
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;  
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;  
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'agent d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, pour assurer la continuité du service administratif ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi temporaire susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- À compter du 01/07/2026, un emploi temporaire d'agent d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, pour assurer la continuité du service administratif, est créé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30/06/2027, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.
- L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

## **7. Règlement hygiène, santé et sécurité au travail au sein de la collectivité**

Le règlement hygiène, santé et sécurité au travail est un document écrit, qui permet à l'autorité territoriale de donner aux agents placés sous son autorité (fonctionnaires, contractuels publics et privés), les instructions appropriées afin d'assurer leur sécurité et protéger leur santé physique et mentale au travail.

Il définit un cadre général, ainsi que des points précis sur certaines thématiques (ex. : conduites addictives). Pour autant, il ne constitue pas un recueil de toutes les consignes, notes ou procédures en matière de santé et de sécurité en vigueur au sein de la commune.

Un règlement hygiène, santé et sécurité au travail pour le personnel de la commune de DIETWILLER a été soumis au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 68, réuni en séance plénière le 07 avril 2026.

Le CST a rendu un avis favorable (n° CST2026/063) sous réserve d'être en mesure de justifier l'étendue du périmètre de l'interdiction de vapoter dans les véhicules de service.

Cette interdiction sera mentionnée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le règlement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel et sera disponible au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le règlement hygiène, santé et sécurité au travail au sein de la collectivité.

Le règlement est joint en annexe à la présente délibération.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

## **8. Cimetière : création d'une rangée de cave-urnes dans le cimetière de Dietwiller, le long du mur, rue de l'Eglise**

Il est proposé de créer une rangée de cave-urnes dans le cimetière de Dietwiller, le long du mur rue de l'Eglise. Cela permettra de figer les emplacements et de ne pas travailler au coup par coup le long du mur.

Un devis a été demandé à l'entreprise BURGART pour la fourniture et la mise en place de 7 cave-urnes, avec une dalle en granit par emplacement. Le montant proposé est de 5 743,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord :

- pour l'aménagement d'une rangée de cave-urnes tel que décrit ci-dessus ;
- pour engager la dépense correspondante.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ                      Le secrétaire Alain MORILLON*

## **9. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le ministère de l'intérieur dit "opérateur de transmission",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30/01/2025.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

#### **10. Avenant à la convention de Délégation de Service Public – mise en fourrière automobile (groupement de commande)**

VU L.1411-1, L.1411-5, et L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales ;

VU L.3135-1 °3 et suivants du Code de la commande publique ;

VU l'avis favorable de la Commission de délégation de service public (CDSP) de la commune de OTTMARSHEIM, en date du 3 juin 2026 ;

VU la délibération n° 20 du Conseil Municipal de OTTMARSHEIM, du 17 mai 2018 approuvant l'attribution du service public de mise en fourrière automobile ; et celle du 05 juin 2026 approuvant l'avenant de prolongation de la DSP d'un an ;

VU la délibération du Conseil Municipal de DIETWILLER, du 30 novembre 2017 approuvant la participation de la commune de DIETWILLER au groupement de commande et autorisant la signature de la convention par Monsieur le Maire ;

Une délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules à l'origine passée sous forme de groupement de commande a été conclue par une convention pour une durée de 8 ans en 2018 pour les communes de Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Hombourg, Ruelisheim, Chalampé, Niffer, Wittelsheim, Petit-Landau, Riedisheim dont Ottmarsheim est le coordonnateur de groupement.

Cette convention arrive à échéance le 21 juin 2026. Les clauses de la convention de DSP plus particulièrement son article 3 permet le renouvellement de la DSP pour une durée identique de 8 ans par décision expresse, ce qui aurait porté la durée de la DSP à 16 ans.

Afin de sécuriser juridiquement la fin de contrat, un avenant prolongeant temporairement la durée après la fin du contrat initiale a été proposé au délégataire.

Cet avenant de 12 mois permettra à l'ensemble des communes d'organiser une nouvelle procédure de passation tout en maintenant la continuité de service de fourrière automobile.

Considérant que le service de fourrière automobile est une compétence découlant du pouvoir de police du maire et notamment de l'impératif d'assurer la sécurité et la tranquillité publique ;  
Considérant que les conditions de renouvellement de la convention fixée à l'article 3 ne satisfont pas aux obligations réglementaires applicables aux contrats de concession ;  
Considérant la nécessité pour le délégant de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence en respectant le cadre réglementaire tout en apportant à l'ensemble des candidats potentiels tous les éléments et précisions permettant de formuler leurs offres ;  
Considérant le délai incompressible entre la fin du présent contrat et l'intérêt général relevant de la poursuite du service public de mise en fourrière automobile ;  
Considérant que la prolongation par avenant du contrat actuel, pour une durée de 12 mois n'est pas de nature à emporter des modifications substantielles ou à remettre en cause la nature globale ou l'équilibre général du contrat ;  
Considérant que ce délai supplémentaire permettra aux délégants de préparer une nouvelle procédure de mise en concurrence ;  
Considérant qu'une telle prolongation n'a pas pour effet de modifier les conditions financières et ne suppose pas de nouveaux investissements matériels non prévus par le délégataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant tel que présenté ;
- approuve la prolongation de la convention de DSP de mise en fourrière pour une durée supplémentaire de 12 mois ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'effet des présentes.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

#### **11. Approbation de la convention de mise à disposition d'agents du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) pour la constatation des infractions au code de l'urbanisme**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Notre commune est membre du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), auquel elle a transféré la compétence d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par délibération n°2 du 22/01/2015

Dans le cadre de cette collaboration, le SCIN dispose d'agents qualifiés en matière d'urbanisme, dont l'expertise en matière d'application de la réglementation urbaine sur notre territoire est reconnue. En matière de constatation des infractions au code de l'urbanisme, la situation juridique est distincte de celle de l'instruction. Cette compétence relève d'une police spéciale exercée par le maire au nom de l'État, en application des articles L.480-1 du code de l'urbanisme et L.2122-29 du CGCT, sous le contrôle hiérarchique du préfet. Elle ne peut faire l'objet d'un transfert à un syndicat ou EPCI et demeure attachée à la seule personne du maire.

Pour que des agents du SCIN puissent être légalement commissionnés par le maire pour dresser des procès-verbaux d'infractions sur notre territoire, ils doivent être préalablement mis à disposition de notre commune en application de l'article L.5211-4-1 III du CGCT. Cette mise à disposition crée le lien hiérarchique entre l'agent et le maire, exigé comme condition de légalité du commissionnement par l'article L.480-1 du code de l'urbanisme. Cette analyse a été confirmée par le gouvernement dans sa réponse à la question sénatoriale n° 05178 (JO Sénat Q, 28 septembre 2023, p. 5672).

Le comité syndical du SCIN a, par délibération du 15 avril 2026, autorisé cette mise à disposition et mandaté son président pour signer les conventions correspondantes avec chacune des communes concernées.

*Le Comité Social Territorial du CDG68, auprès duquel le SCIN est affilié, a été consulté et l'avis n'a pas encore été reçu à ce jour.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition jointe au présent rapport et d'autoriser le maire à la signer, ainsi qu'à prendre les arrêtés de commissionnement des agents concernés après leur assermentation régulière.

Entendu le rapport du maire, et vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment :

Son article L.5211-4-1 III et IV, relatif à la mise à disposition de services ou de personnels entre un syndicat de communes et ses communes membres ;

Son article L.2122-29, relatif aux pouvoirs propres du maire en matière de police ;

- Le code de l'urbanisme, et notamment :

Son article L.480-1, habilitant le maire à commissionner des agents pour constater les infractions et imposant le lien hiérarchique avec le maire ;

Ses articles R.610-1 et suivants, relatifs à l'assermentation des agents ;

- Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;

La délibération du comité syndical du SCIN du 15 avril 2026 autorisant la mise à disposition et la signature des conventions ;

*Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG68 ;*

La convention de mise à disposition jointe en annexe à la présente délibération ;

Considérant :

- Que notre commune est membre du SCIN et a transféré à ce dernier la compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

- Que ce transfert ne couvre pas la compétence de constatation des infractions d'urbanisme, laquelle relève d'une police spéciale d'État exercée par le maire, non transférable à un syndicat ;

- Que le commissionnement d'un agent du SCIN par le maire n'est légalement possible qu'à la condition que cet agent soit formellement placé sous son autorité fonctionnelle, ce que seule une mise à disposition au sens de l'article L.5211-4-1 III du CGCT permet d'établir ;

- Que cette mise à disposition constitue dès lors la condition de légalité des arrêtés de commissionnement et, par voie de conséquence, de la force probante des procès-verbaux dressés par les agents commissionnés ;

- Que cette mise à disposition répond à l'intérêt général d'une application effective et cohérente de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de notre commune ;

- Que le dispositif est financièrement encadré par la convention, avec facturation au coût réel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Est approuvée la convention de mise à disposition d'agents du SCIN auprès de la commune de DIETWILLER, telle qu'annexée à la présente délibération, pour l'exercice des missions de constatation des infractions au code de l'urbanisme sur le territoire communal.

Article 2 : Cette mise à disposition est fondée sur l'article L.5211-4-1 III du CGCT, notre commune étant membre du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon.

Article 3 : Les agents mis à disposition sont placés sous l'autorité fonctionnelle du maire pour l'exercice exclusif des missions de constatation d'infractions au code de l'urbanisme, conformément à l'article L.5211-4-1 III du CGCT.

Article 4 : Le maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition avec le SCIN, ainsi que tout avenant ultérieur, dans le respect du cadre défini par la présente délibération.

Article 5 : Le maire est autorisé à prendre les arrêtés de commissionnement nécessaires à l'endroit de chaque agent mis à disposition, après assermentation régulière de ceux-ci conformément à l'article R.610-1 du code de l'urbanisme.

Article 6 : Le maire est autorisé à exercer l'autorité fonctionnelle sur les agents mis à disposition, notamment en leur adressant toutes instructions relatives aux missions de constatation d'infractions et en contrôlant l'exécution de ces tâches.

Article 7 : Les frais résultant de la présente convention seront inscrits au budget communal. Le remboursement s'effectuera au coût réel, selon les modalités définies à la convention.

Article 8 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par les articles L.2131-2 et suivants du CGCT, et communiquée au SCIN.

ANNEXE : Convention de mise à disposition

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

## **12. Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT – m2A)**

En sa séance du 14 avril 2026, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ainsi que le prévoit le code général des impôts. Il a par ailleurs acté que cette commission serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par suite du renouvellement du Conseil Municipal issus des élections du 15 mars 2026, il appartient à chaque Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune à cette commission.

Il est proposé de désigner Christian FRANTZ comme représentant titulaire et Emmanuelle BONDUELLE comme représentant suppléant de la commune de DIETWILLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Christian FRANTZ comme représentant titulaire et Emmanuelle BONDUELLE comme représentant suppléant de la commune de DIETWILLER au sein de la CLECT.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

## **13. Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière de Dietwiller**

Le bureau de l'Association Foncière de DIETWILLER doit être renouvelé. Il est formé de :

- Monsieur le Maire ou son représentant ;
- 3 propriétaires (faisant partie du rôle de l'AF de Dietwiller) nommés par la Chambre d'Agriculture, 2 suppléants ;
- 3 propriétaires (faisant partie du rôle de l'AF de Dietwiller) nommés par le Conseil Municipal, 2 suppléants ;
- Un représentant du Directeur Départemental des Territoires.

La Chambre d'Agriculture a désigné 3 titulaires et 2 suppléants.

- Titulaires : Elodie GERUM (Dietwiller), Gérard OTT (Schlierbach), Thomas ROELLINGER (Dietwiller)
- Suppléants : Richard LIEBY (Dietwiller) et Lionel HELFENSTEIN (Dietwiller)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Titulaires : Mathieu ERHART (Landser), Gérard LORENTZ (Eschentzwiller), Matthieu RISS (Habsheim)
- Suppléants : Isabelle WIEDEMANN (Landser), Jean-Marc SAUNER (Dietwiller)

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

#### **14. Désignation des membres des commissions**

En complément de la délibération du 27/03/2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la candidature et désigne les membres des commissions, comme suit :

##### **Commission voirie**

Responsable commission : Richard LIEBY, adjoint

Alain MORILLON, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, Michel BOBIN

##### **Commission environnement, embellissement du village**

Responsable commission : Raymonde SEILER, adjointe

Elodie GERUM, Elodie DEMARE, Céline MANKOUR, Michel BOBIN

**La composition des autres commissions est inchangée.**

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

#### **15. Commission Délégation de Service Public**

*Point supprimé de l'ordre du jour*

#### **16. Commission d'Appel d'Offres**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant qu'il convient de désigner les trois membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, prend acte de la liste suivante :

- Titulaires :

Elodie DEMARE ; Elodie GERUM ; Philippe HOERNER

- Suppléants :

Alain MORILLON ; Claude SCHULLER ; Céline MANKOUR

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

#### **17. Vote des subventions 2026**

Les demandes de subventions ont été examinées selon plusieurs critères :

- les services rendus directement aux habitants de Dietwiller,
- les besoins financiers réels de l'association,
- le dynamisme de l'association,

- les nouvelles activités,
- la rigueur et la clarté des informations fournies à l'appui de la demande de subvention,
- le nombre d'adhérents,
- la participation aux animations organisées dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations, de la façon suivante (colonne « vote 2026 »\*).

| Nom de l'association                                                       | Montant de la subvention 2026 | Prêt de locaux par la commune                                                                                     | Activité                                                                                                                                                                    | Votes pour la subvention à verser en 2026* |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Associations de DIETWILLER</b>                                          |                               |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                             |                                            |
| ASL (Dietwiller)                                                           | 1 100 €                       | Salle des fêtes :<br>5 fois /semaine<br>et local stockage<br>– salle au-dessus<br>de l'atelier 2<br>fois /semaine | Poterie, gymnastique, théâtre<br>l'Arlequin, yoga, Pilates, 137<br>membres, dont 51 de<br>Dietwiller - année 2025/2026                                                      | Unanimité                                  |
| Association de jumelage<br>(Dietwiller)                                    | 7 250 €                       | Occasionnel                                                                                                       | Jumelage Allemands du<br>Dropt-Dietwiller.<br>Accueil des Allemands<br>en 2028                                                                                              | Délibération<br>du<br>24/04/2026           |
| Amicale des<br>sapeurs-pompiers<br>(Dietwiller, Landser<br>et Schlierbach) | Pas de<br>demande en<br>2026  | Local salle des<br>associations                                                                                   |                                                                                                                                                                             | _____                                      |
| Arboriculteurs<br>(Dietwiller)                                             | 500 €                         | Occasionnel                                                                                                       | Projet achat d'une échelle.<br>Promouvoir la culture des<br>arbres fruitiers et d'ornement,<br>7 démonstrations de taille/ an<br>18 membres dont 7 membres<br>de Dietwiller | Unanimité                                  |
| La Barcarolle<br>(Dietwiller)                                              | 1 000 €                       | Salle des fêtes :<br>1 fois par<br>semaine lundi<br>soir                                                          | Chorale : 5 concerts en 2026<br>dont 1 prévu à Dietwiller. 42<br>membres dont 3 de<br>Dietwiller                                                                            | Unanimité                                  |
| Donneurs de sang<br>(Dietwiller)                                           | 150 €                         | Salle des fêtes<br>pour 1 collecte /<br>an                                                                        | Don du sang (4 collectes/an<br>dans les 3 communes<br>Dietwiller, Schlierbach et<br>Landser)                                                                                | Unanimité                                  |
| Police d'Antan<br>d'Alsace                                                 | 200 €                         | Salle des fêtes<br>pour 1 porte<br>ouverte /an                                                                    | 9 membres dont 2 de<br>Dietwiller - Promotion du<br>matériel et équipement<br>ancien. Défilé au 14 juillet à<br>Colmar. Porte Ouverte<br>prévue en 2027                     | Unanimité                                  |

|                                                                              |                         |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Villages Vivants                                                             | 600 €                   | 26 membres dont 20 de Dietwiller.<br>Projet achat outillage.<br>Plantations, entretien des arbres et haies. Participation à la fête du Sureau et à « la semaine du goût » à l'école élémentaire de Schlierbach | Philippe HOERNER et Elodie DEMARE membres de l'association sortent de la salle<br><br>Unanimité |
| <b>Associations HORS DIETWILLER</b>                                          |                         |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                 |
| ASL (Landser)                                                                | En attente de documents | Tennis de table – 42 membres dont 12 membres de Dietwiller                                                                                                                                                     | -----                                                                                           |
| ACL (Landser)                                                                | 760 €                   | Multi activités<br>76 adhérents de Dietwiller en 2026                                                                                                                                                          | Unanimité                                                                                       |
| AFAPEI Sud Alsace (Bartenheim)                                               | 2 000 €                 | Association de Parents et d'Amis de personnes en situation de handicap (4 personnes de Dietwiller en 2026)                                                                                                     | Unanimité                                                                                       |
| Centre Français du Secourisme                                                | 300 €                   | 54 membres dont 4 de Dietwiller<br>Organisation de postes de secours et formations à la prévention secours civiques niveau 1                                                                                   | Unanimité                                                                                       |
| Delta Revie                                                                  | 100 €                   | Téléalarme pour personnes âgées ou handicapées                                                                                                                                                                 | Unanimité                                                                                       |
| APALIB (AMAELLES)                                                            | 1 164 €                 | A Dietwiller en 2026 :<br>1 bénéficiaire activité prévention santé, 4 bénéficiaires aide-ménagère<br>3 habitants équipés de téléassistance                                                                     | Unanimité                                                                                       |
| APAMAD (AMAELLES)                                                            | 410 €                   | A Dietwiller en 2026 :<br>8 bénéficiaires de l'aide à domicile, 5 familles de la plateforme de répit pour les aidants                                                                                          | Unanimité                                                                                       |
| GAS (personnel communal)                                                     | 270 €                   | Groupeement d'Action Sociale pour les agents de la commune - 3 agents ont fait la demande                                                                                                                      | Délibération du 24/04/2026                                                                      |
| Association USEP Ecole Primaire (Dietwiller)                                 | 1 000 €                 | Subvention à l'école primaire pour ses activités sportives                                                                                                                                                     | Unanimité                                                                                       |
| Conservatoire des Sites Alsaciens                                            | 500 €                   | Préservation des milieux naturels (aide technique sur les aménagements des gravières à Dietwiller et entretien du site CSA près des étangs)                                                                    | 1 abstention,<br>13 voix pour                                                                   |
| <b>Associations « sociales » et / ou bénéfices indirects pour DIETWILLER</b> |                         |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                 |
| SEPIA (Mulhouse, Colmar)                                                     | En attente de document  | Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des adolescents                                                                                                                                                  | -----                                                                                           |
| Pas à Pas (siège à St Louis, antenne à Altkirch)                             | 400 €                   | Mise en contact parents-enfants en Espace Rencontre Protégée (famille en rupture de lien, séparation sur décision judiciaire)                                                                                  | Unanimité                                                                                       |
| SURSO (Mulhouse)                                                             | 800 €                   | Service d'accueil pour les personnes en situation d'urgence sociale                                                                                                                                            | Unanimité                                                                                       |
| Les restaurants du cœur                                                      | 800 €                   | Aide alimentaire, aide au retour à l'emploi, soutien scolaire                                                                                                                                                  | Unanimité                                                                                       |

|                                                                                  |                                  |                                                                                     |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Banque alimentaire                                                               | 800 €                            | Collecte et distribution de denrées alimentaires                                    | Unanimité                  |
| Syndicat d'Initiative du Pays de Sierentz                                        | En attente de document           | Promotion du tourisme – agence locale                                               | -----                      |
| <b>Autres associations – renouvellement des adhésions (délégations au maire)</b> |                                  |                                                                                     |                            |
| <i>Amis du Mémorial d'Alsace</i>                                                 | <i>100 €<br/>(versé en 2025)</i> | <i>Délibération du 25/06/2015</i>                                                   | <i>Délégation au Maire</i> |
| Association des maires du Haut-Rhin                                              | 641,64 €                         | Représentation des élus, formations, plate-forme de marchés publics                 | Délégation au Maire        |
| Association des maires ruraux                                                    | 140 €                            | Délibération du 31/01/2019                                                          | Délégation au maire        |
| <i>ADAUHR</i>                                                                    | <i>275 €<br/>(versé en 2025)</i> | <i>Urbanisme – juridique – délibération du 01/12/2016</i>                           | <i>Délégation au Maire</i> |
| AFUT (AURM)                                                                      | 500 €                            | Urbanisme – délibération 23/06/2016                                                 | Délégation au maire        |
| <i>Fondation du Patrimoine</i>                                                   | <i>200 €<br/>(versé en 2025)</i> | <i>Promotion et aide à la réhabilitation de bâtiments anciens</i>                   | <i>Délégation au maire</i> |
| <i>Route Romane d'Alsace</i>                                                     | <i>100 €<br/>(versé en 2025)</i> | <i>Promotion d'un itinéraire touristique – Dietwiller est un des sites associés</i> | <i>Délégation au maire</i> |

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ

Le secrétaire Alain MORILLON

### **18. Délégations au maire 1° Marchés**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020, précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :**

| <i><b>Tiers</b></i> | <i><b>Objet</b></i>                        | <i><b>N° mandat</b></i> | <i><b>Total TTC</b></i> |
|---------------------|--------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| EXCEPTION Group     | Spectacle Drones                           | 384 et 441              | 9 600,00 €              |
| BRUETSCHY           | Réparations voirie                         | 382                     | 15 558,00 €             |
| TP HARTMANN         | Remplacement Poteau incendie – rue du Jura | 415                     | 3 372,00 €              |

|                          |                                                                            |     |            |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----|------------|
| ALTKIRCH<br>Construction | Trottoir et eau potable – parcelle 168<br>section 01 - Grange              | 403 | 8 893,96 € |
| ALTKIRCH<br>Construction | Déplacement du réseau des eaux usées –<br>parcelle 168 section 01 - Grange | 438 | 2 571,60 € |

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire Alain MORILLON*

## **19. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats**

- Brigades vertes : assemblée générale et élection du président

## **20. Compte rendu des commissions**

**Commission urbanisme** : présentation des dossiers en cours, acceptés ou refusés.

M le maire expose de quelle manière la commune pourrait peser de façon plus efficace sur l'encadrement de l'urbanisme lorsque de grandes parcelles du centre-village se libèrent.

Faire appel à une "Assistance à Maitrise d'Ouvrage" (AMO) permettrait de vérifier si les projets correspondent aux souhaits d'urbanisation de la commune, s'ils sont viables et de rechercher des opérateurs publics ou privés. L'AMO nous accompagnerait dans nos décisions, la consultation des entreprises et le suivi global du (ou des) projet(s).

### **Commission culture – événements**

- Fête de la musique : dimanche 21 juin
- Fête tricolore : lundi 13 juillet
- Les Dietwilleroises : samedi 19 septembre
- 1,2,3 Bougez ! : du vendredi 25 au dimanche 27 septembre (toute la semaine pour les écoles). Une collecte de dons est prévue au profit de l'antenne locale de CARITAS Alsace.

### **Ecoles**

- ouverture possible d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire
- renouvellement des manuels scolaires de lecture pour la rentrée 2026/27 pour les CP/CE1

### **Communication**

- Bulletin communal : hommage à Michel BEHRA

## **21. Divers**

### **Travaux**

- **Eau potable** : la régie de l'eau (Mulhouse Alsace Agglomération) renouvelle le réseau d'eau potable rue de l'Eglise et un tronçon de la rue de Schlierbach, jusque fin juin.
- **Presbytère** : volets et enduits avec badigeon.
- **Grange** : enduits terminés et échafaudage enlevé, travaux d'électricité et sanitaire en cours.

**Recensement des chemins ruraux** : l'enquête publique se déroulera du 2 au 17 juillet 2026.

**Date du prochain conseil municipal** : jeudi 3 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 17 minutes.

## Feuillet de clôture du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/06/2026

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints

Claude SCHULLER, Céline MANKOUR, Philippe HOERNER, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, André BECK procuration à Elodie GERUM, Nathalie HUCK

procuration à Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absents excusés sans procuration : Raymonde SEILER

*Quorum : 8 – présents : 9*

Secrétaire de séance : Alain MORILLON

|                                                                                                                                                                                          | Approbation | Date de transmission au contrôle de légalité et affichage |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|
| D20260612001<br>Désignation du secrétaire                                                                                                                                                | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612003<br>Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026                                                                                                                            | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612004<br>Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026                                                                                                                             | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612005<br>Création de 5 postes d'emplois temporaires d'agent technique polyvalent à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité                                     | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612006<br>Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité                                                                     | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612007<br>Règlement hygiène, santé et sécurité au travail au sein de la collectivité                                                                                               | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612008<br>Cimetière : création d'une rangée de cave-urnes le long du mur rue de l'Eglise                                                                                           | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612009<br>Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité                                                                      | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612010<br>Avenant à la convention de Délégation de Service Public – mise en fourrière automobile (groupement de commande)                                                          | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612011<br>Approbation de la convention de mise à disposition d'agents du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) pour la constatation des infractions au code de l'urbanisme | approuvée   | 17/06/2026                                                |
| D20260612012<br>Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT – m2A)                                                          | approuvée   | 17/06/2026                                                |

|                                                                                           |           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| D20260612013<br>Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière de Dietwiller | approuvée | 17/06/2026 |
| D20260612014<br>Commissions                                                               | approuvée | 17/06/2026 |
| D20260612016<br>Commission d'appel d'Offres                                               | approuvée | 17/06/2026 |
| D20260612017<br>Vote des subventions 2026                                                 | approuvée | 17/06/2026 |
| D20260424018<br>Délégations au maire -1° Marchés                                          | approuvée | 17/06/2026 |

Date de réception du contrôle de légalité : 25/06/2026

**Approbation du procès-verbal du 12/06/2026 par le Conseil Municipal du jeudi 23 juillet 2026.**

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints

Claude SCHULLER, André BECK, Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à Christian FRANTZ ; Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE ; Michel BOBIN procuration à André BECK

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK,

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

**Signatures :**

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ*

*Le secrétaire (12/06/2026) Alain MORILLON*

*La secrétaire (23/07/2026) Raymonde SEILER*